



<http://www.fdata.global/north-america>

Mémoire de la
Financial Data and Technology Association (Amérique du Nord)
soumis au
Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie
concernant
la teneur du projet de loi C-69, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget
déposé au Parlement le 16 avril 2024

Le 30 mai 2023

La Financial Data and Technology Association (Amérique du Nord) (« FDATA Amérique du Nord ») est la principale association commerciale à défendre l'accès aux données financières autorisé par les consommateurs, tant au Canada qu'aux États-Unis. Nos membres comprennent des entreprises avec une variété de modèles d'affaires différents qui, collectivement, permettent à des millions de consommateurs et de petites et moyennes entreprises (PME) du Canada d'avoir accès à des services et produits financiers essentiels. Grâce aux produits, services et outils offerts par les membres de la FDATA Amérique du Nord, les consommateurs canadiens peuvent par exemple avoir accès à des services bancaires plus concurrentiels (notamment des options de crédit plus abordables), utiliser des options de paiement plus efficaces et profiter de technologies qui leur permettent de mieux gérer leurs finances et de faire croître leurs avoirs. À l'échelle du pays, les petites entreprises canadiennes comptent sur les entreprises membres de la FDATA Amérique du Nord pour répondre à leurs besoins en matière de comptabilité et de crédit et pour envoyer et recevoir des paiements plus facilement.

La FDATA Amérique du Nord a été fondée au début de 2018 par plusieurs entreprises de technologie financière dont les produits et services basés sur la technologie permettent aux consommateurs et aux PME d'améliorer leur santé financière. Peu importe le modèle d'affaires, tous les produits et services offerts par les membres de la FDATA Amérique du Nord présentent une caractéristique fondamentale commune : la capacité d'un consommateur ou d'une PME d'autoriser activement l'accès à une composante de ses propres données financières, détenues par des fournisseurs de services financiers.

Nous défendons vigoureusement la mise en œuvre d'un système financier ouvert au Canada, qui a été évoqué pour la première fois comme une priorité du gouvernement dans le budget de 2018. J'ai été heureux de comparaître devant le comité en mars 2019 dans le cadre de son étude sur le système bancaire ouvert et je félicite le comité que bon nombre de ses recommandations se reflètent à la section 16 du projet de loi C-69.



<http://www.fdata.global/north-america>

L'idée qui est au cœur d'un système financier ouvert est la suivante : un consommateur canadien ou une PME canadienne devrait être en mesure d'autoriser l'accès sûr à ses données détenues par un fournisseur, de sorte qu'un autre fournisseur qui offre un meilleur produit, service ou outil financier puisse y avoir accès. Que ce soit pour un compte de chèques, d'épargne, de courtage, de régime de retraite, d'hypothèque ou de prêt automobile, ou des données détenues par un fournisseur de services de paie ou d'avantages sociaux, un cadre financier ouvert suppose une notion toute simple : le consommateur devrait avoir le droit d'utiliser ces données dans son propre intérêt. Une fois établi au Canada, un système financier ouvert permettra aux consommateurs et aux PME d'avoir le plein contrôle sur leurs données financières, ce qui favorisera un marché des services financiers plus transparent et concurrentiel et ce qui assurera une portabilité des données sûre. La FDATA Amérique du Nord et ses membres appuient fermement le cadre de système financier ouvert établi dans le projet de loi C-69, qui reflète des années de consultations réfléchies auprès de l'industrie.

Un sondage mené auprès de Canadiens et commandé par la FDATA Amérique du Nord et Fintechs Canada en 2022 a révélé que le système de services financiers actuellement en place au Canada pourrait être amélioré. Les données ont montré que la moitié des Canadiens éprouvent du stress lors de leurs interactions avec l'actuel secteur des services financiers et que plus des deux tiers des Canadiens croient qu'une plus grande concurrence sur le marché des services financiers se traduirait par un plus grand choix de produits et par une diminution des frais liés aux services financiers. Quatre-vingt-dix pour cent des Canadiens ont indiqué qu'ils trouvaient les produits de technologie financière faciles à utiliser. Plus de quatre-vingts pour cent ont indiqué payer des frais moins élevés aux entreprises de technologie financière qu'à leurs banques pour des services ou produits similaires¹.

Un système financier ouvert se traduit par un plus grand nombre de choix et par des expériences améliorées pour les consommateurs et les PME, étant donné que les banques et les non-banques rivalisent farouchement pour s'imposer auprès des consommateurs. Les Canadiens méritent d'avoir accès à ces alternatives, tout comme leurs voisins des États-Unis (qui finalisera sa réglementation sur le système financier ouvert plus tard cette année) et les habitants du Royaume-Uni (qui a lancé son système bancaire ouvert en 2018).

De fait, le Canada accuse un retard important par rapport à pratiquement tous les autres pays du G-20 en ce qui concerne le système financier ouvert, la portabilité des données et la protection des données. Le Royaume-Uni, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, Singapour, le Japon, le Brésil, l'Union européenne et d'autres administrations ont mis en œuvre une version ou une autre de système financier ouvert géré par le gouvernement, dans le cadre duquel les consommateurs et les PME ont des droits d'accès aux données qui ont force exécutoire et disposent de protections de la

¹ <https://fdata.global/wp-content/uploads/2022/04/FDATA-Paytechs-Joint-Survey-Results-2022.pdf>.



<http://www.fdata.global/north-america>

vie privée, ce qui leur permet de bénéficier d'un marché des services financiers plus concurrentiel et dynamique.

Le cadre qui figure à la section 16 du projet de loi C-69 amorcera le processus en vue d'offrir ces droits aux Canadiens et de favoriser un secteur financier plus novateur et concurrentiel. La FDATA Amérique du Nord et ses membres félicitent le ministère des Finances d'avoir proposé les premiers éléments du système financier ouvert du Canada par l'entremise de ce projet de loi, et s'attendent à ce que les éléments restants de cette phase du système financier ouvert soient inclus dans le deuxième projet de loi d'exécution du budget plus tard cette année. La section 16 du projet de loi C-69 donnera aux consommateurs le droit légal d'accéder et d'autoriser l'accès à leurs données financières détenues par des institutions financières sous réglementation fédérale dans des comptes de chèques et comptes d'épargne, des produits de placement disponibles par l'entremise de leurs portails en ligne et des produits de prêt (comme des cartes de crédit, des marges de crédit et des hypothèques). Elle donnera à l'Agence de la consommation en matière financière au Canada (ACFC) le pouvoir de régir le système et elle établira un cadre technologique interopérable pour le système avec les États-Unis. D'autres éléments essentiels du cadre, notamment l'accréditation par un tiers et la sécurité, viendront plus tard cette année.

L'inclusion de ces éléments d'un système financier ouvert dans le projet de loi C-69 représente un grand pas en avant en vue d'avoir un système financier plus inclusif et axé sur le consommateur au Canada, mais la FDATA Amérique du Nord recommande plusieurs amendements importants à la section 16 pour veiller à ce que la mesure législative s'harmonise avec notre compréhension de l'intention du ministère des Finances et les pratiques exemplaires d'autres administrations.

Tout d'abord, nous suggérons que le projet de loi stipule clairement et sans équivoque que les comptes des PME sont couverts par la portée de la première phase du système financier ouvert. Dans l'Énoncé économique de l'automne², le ministère des Finances a à juste titre fait référence aux avantages offerts aux PME lorsqu'elles ont le contrôle sur leurs données financières et lorsqu'elles sont habilitées à utiliser les outils d'une tierce partie pour gérer leurs finances. Le projet de loi C-69 devrait indiquer explicitement que les comptes des PME seront inclus dans le régime.

Il faudrait également modifier la section 16 pour accorder à l'ACFC l'autorité statutaire de superviser non seulement les interactions des entreprises avec les utilisateurs finaux dans le cadre du système financier ouvert du Canada, mais également leur respect des lois et des règlements en ce qui concerne leurs interactions les unes avec les autres. Si on ne procède pas à cet ajout important, il sera difficile pour la FDATA Amérique du Nord et ses membres de savoir si l'ACFC sera autorisée à faire appliquer toute exigence selon laquelle, par exemple, la passerelle de données sécurisée d'une institution financière sous réglementation fédérale doit être accessible de manière

² <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/politique-secteur-financier/mise-en-oeuvre-du-systeme-bancaire-ouvert/2023-eea-enonce-politique-services-bancaires-pour-les-gens.html>.



<http://www.fdata.global/north-america>

fiable pour une tierce partie accréditée. C'est un pilier évident de tout cadre financier ouvert bien conçu, c'est pourquoi le Canada devrait l'inclure dans sa loi de mise en œuvre.

Enfin, nous proposons plusieurs amendements afin d'assurer un processus équitable et une bonne gouvernance lorsque l'ACFC assumera ce rôle essentiel et élargi. Ces amendements sont notamment les suivants : exiger que l'ACFC dispose de « preuves à l'appui » avant de prendre des mesures d'application pour non-respect de la loi; stipuler que l'ACFC est tenue de prendre un règlement établissant les sanctions et le processus d'application, et de donner l'occasion aux intervenants d'en appeler plus facilement des sanctions de l'ACFC s'ils jugent qu'elles sont non fondées. Essentiellement, ces amendements rendraient le processus de gouvernance plus transparent et atténueraient le risque que de petites entités décident de ne pas participer au système financier ouvert du Canada.

Chacun de ces amendements assurerait une plus grande harmonisation du cadre financier ouvert du Canada avec les pratiques exemplaires établies par les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie et les nombreuses autres administrations qui ont conçu et déployé leurs systèmes plus rapidement. Nous demandons respectueusement que le comité étudie ces changements et nous nous réjouissons d'avoir l'occasion de donner notre point de vue sur le cadre financier ouvert du Canada.